

sera tenté de prendre des moyens pour rectifier les erreurs commises le mois ou l'année précédente. Au lieu de tenir compte de l'ensemble de l'économie et d'en prévoir l'expansion dans une perspective éloignée, il se contentera tout bonnement de vouloir résoudre telle ou telle difficulté au chapitre des devises étrangères ou de parer à tel ou tel danger immédiat de pénurie. Bien entendu, il n'y aurait plus alors de planification. Deuxièmement, il doit tenir compte de tous les aspects de l'économie. Il doit s'occuper de la production dans son ensemble ainsi que de la répartition des diverses industries de façon à répondre aux besoins de chaque région. Troisièmement, il doit avoir l'autorité nécessaire pour établir chaque année un rythme d'expansion, afin d'obtenir le plein emploi sans inflation. C'est là le premier objectif de la planification économique. Quatrièmement, cet organisme doit avoir le pouvoir de faire le rapport entre l'importance des placements consacrés à l'équipement social et la production de l'industrie privée. Il doit aussi être autorisé à faire le rapport entre les dépenses et la production de l'équipement social et les dépenses faites en vue d'une consommation évidente, soit, autrement dit, les dépenses pour les hôpitaux et les habitations, par opposition aux dépenses faites pour assurer le rang social, pour acquérir des symboles «de statut social», comme les appellent maintenant nos sociologues. Il doit aussi être autorisé à établir des plans pour nos échanges avec l'étranger dans le cadre d'ensemble de la planification économique, étant donné que la planification relative à la production perd toute signification si elle n'est pas en rapport avec nos exportations et nos importations. A moins de trouver un moyen efficace et positif d'intégrer le commerce extérieur dans l'économie intérieure, de façon que la demande extérieure s'intègre à la demande intérieure, et que la balance des paiements et la balance du commerce extérieur correspondent également à l'ensemble des placements et de la production dans le pays même, la planification économique pourrait souvent manquer le but.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de m'arrêter un instant pour dire que seule une planification de cette nature nous permettra de résoudre le problème que pose l'augmentation paralysante de la domination de notre économie par l'étranger.

L'hon. M. Martineau: Le député me permettrait-il de poser une question?

M. Lewis: Eh bien, je ne sais pas si je le devrais. Il ne me reste que quelques minutes.

L'hon. M. Martineau: Le député voudrait-il dire à la Chambre si l'institution d'offices de planification, tels qu'il les a proposés, pourrait se faire sans que l'État impose des restrictions et adopte diverses autres mesures?

M. Lewis: Le ministre recourt à ce que les linguistes appellent le langage évocatif. Il pense qu'en parlant de restrictions de l'État, il évoquera une sorte de fantôme effrayant qui sèmera la crainte dans l'esprit non pas de ses collègues, ni des députés vis-à-vis, mais de la population à laquelle il entend faire appel pour obtenir des votes.

L'hon. M. Martineau: Répondez donc simplement à la question.

M. Lewis: Je me permettrai donc de dire au ministre qu'il est impossible de mettre en vigueur une loi sans que la population du pays n'y obéisse. Chaque fois que le ministre propose quelque mesure législative, il propose nécessairement des sanctions pour faire respecter la loi, sauf qu'il les demande pour de mauvaises mesures, alors que je les voudrais pour de bonnes. Mais, monsieur l'Orateur, il y a, dans la question du ministre, un élément assez pertinent, et sa question me donne l'occasion d'en parler.

Il faut, en effet, dans une nation démocratique, trouver les moyens de rendre les programmes et l'activité qui se rattachent à la planification aussi démocratiques qu'on puisse humainement le faire. C'est ainsi que nous avons, à maintes reprises, proposé qu'il soit adjoint à l'organisme directeur de planification un Conseil consultatif représentant chaque élément du pays, c'est-à-dire le monde des affaires, le monde du travail, l'agriculture, les coopératives, les consommateurs, et tous les autres secteurs de la population du Canada, ainsi que tous les autres intérêts économiques. En outre, cet organisme ne devrait pas seulement être représentatif parce que le gouvernement y nommerait ceux qu'il pense devoir représenter autrui, mais en ce sens que les organismes du travail et de l'agriculture, les consommateurs et les coopératives nommeraient eux-mêmes les membres qu'ils souhaitent voir siéger au conseil consultatif. Ainsi, des voix autorisées des divers éléments de notre population auraient leur mot à dire dans les programmes et les conclusions établis par l'organisme de planification en cause.

En outre, selon mon concept de la planification—celui que nous avons toujours proposé et qui est aussi, j'en suis sûr, celui du chef de mon parti, et de tous mes collègues de même tendance, ainsi que de tous les autres membres de mon parti d'un bout à l'autre du pays—l'organisme chargé de la planification devrait, au jour le jour, consulter les divers